

L'an deux mil vingt et un, le quinze octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Aurélien DOMMANGET, Maire, après avoir été dûment convoqué le 8 octobre 2021.

Réunion : Ordinaire

Étaient présents : Messieurs et Mesdames Véronique CLABAUX, Joël DESSEIN, Aurélien DOMMANGET, Carole PARREIN, Philippe PIQUET, David DUBOIS, Marie STRYJKOWSKI, Maxime SGARD, conseillers municipaux.

Absents non excusés : Mr Dominique LORIDAN.

Procuration : Mme L. Dufour a donné son pouvoir à M. D. Dubois pour cette réunion du conseil.

Secrétaire de séance : Monsieur David DUBOIS.

1 Secrétaire de séance :

M. D. Dubois est désigné secrétaire de séance.

2 Informations au conseil

M. Aurélien Dommanget informe le conseil des nouvelles suivantes :

1. Le chantier de la pisciculture à Audenfort est en eau. Il subsiste une réserve de l'Office Français de la Biodiversité à lever.
2. Le magazine Cler'Quoi est prêt et sera diffusé aux habitants demain.
3. Le cabinet de soins « L'Essentiel » a ouvert route de Licques
4. Trois changements à l'ordre du jour sont nécessaires :
 - point 4 ; la commune de Clerques n'étant pas concernée par l'exonération de la taxe foncière, ce point est annulé.
 - ce point est remplacé par les délibérations sur les demandes de subventions
 - point 8 ; Délibération pour la vente du chemin communal à Audenfort, ce point est une fois de plus ajourné car les acheteurs ont demandé une modification des plans au cabinet de géomètre BPH qui avait été mandaté pour la fourniture de ces plans
5. La course cycliste Lille-Hardelot passera par le village de Clerques le 22 mai 2022. Des fermetures de route sont à prévoir.
6. L'inauguration de la « Chouette Bibliothèque » de Clerques aura lieu le mercredi 27 octobre à 14h00.
7. Le samedi 23 octobre M. le Sous-Préfet de Saint-Omer visitera la Commune de Clerques et procédera à la remise d'un diplôme d'honorariat à M. Marc Garénaux, ancien maire de Clerques, lors d'une cérémonie à la salle des fêtes.

3 Approbation du compte-rendu de réunion du 4 juillet 2021

Le compte-rendu de la réunion du 4 juillet est approuvé et signé par les présents.

4 Délibération sur les demandes de subvention.

M. Aurélien Dommanget fait part des demandes de subventions des associations suivantes.
Pour chaque demande de délibération il est procédé à un vote à main levée :

| Association | Votes pour | Vote contre | Abstention | Décision |
|--------------------------------------|------------|-------------|------------|---|
| Le Téléthon | 0 | 10 | 0 | Aucune subvention accordée |
| AMB Assad (distribution de repas) | 0 | 10 | 0 | Aucune subvention accordée |
| Comité des fêtes de Clerques | 10 | 0 | 0 | Une subvention supplémentaire de 300 € est accordée suite à la dissolution du CCAS. |

5 Délibération sur le compte-rendu annuel du SIDEALF

M. Dommanget commente le compte rendu.

La commune de Clerques n'est concernée que par la distribution d'eau potable.

Le compte-rendu fait état d'un montant d'impayés de 3000€ environ sur tout de bassin.

Délibération

| | |
|------------------------------------|---------|
| Pour l'approbation du compte-rendu | 10 voix |
| Contre l'approbation | 0 voix |
| Abstention | 0 voix |

Le compte-rendu annuel du Sidealf est approuvé.

6 Préparation du recensement national

M. Dommanget informe le conseil que le recensement nécessitera le recrutement d'un recenseur. Lors du recensement de 2016 le coût pour la commune de Clerques avait été de 761€.

Cette année il aura 142 foyers de la commune à recenser.

M. Dommanget demande que conseil de lui donner autorisation pour ce recrutement.

Délibération

| | |
|------------------------------------|---------|
| Pour l'autorisation de recrutement | 10 voix |
| Contre l'autorisation | 0 voix |
| Abstention | 0 voix |

L'autorisation de recruter est approuvée.

7 Délibération pour l'adhésion à la FDE 62

M. Dommanget signale qu'en dépit du règlement EDF a mis la commune de Clerques en sortie de tarif réglementé. Une démarche auprès d'EDF sera effectuée afin de clarifier la situation de la commune.

L'adhésion à la FDE 62 requiert une cotisation minimale de 50€ par an. Cette adhésion ouvre droit à des services de conseil et d'achat groupé d'énergie, gaz et électricité, à l'intention des communes.

Délibération

| | |
|-----------------------------|--------|
| Pour l'adhésion à la FDE 62 | 9 voix |
| Contre l'adhésion | 0 voix |
| Abstention | 1 voix |

L'adhésion à la FDE 62 est approuvée.

8 Délibération pour la vente du chemin communal à Audenfort

Voir aussi le chapitre 2 du présent compte-rendu. La délibération est remise à une prochaine réunion du conseil.

9 Discussion au sujet du projet de lotissement

La parcelle communale n° 81, située route de Guémy en face du hangar de M. Luc Boulanger fait l'objet d'un projet de lotissement. Cette parcelle a une superficie de 3720m².

Le projet consisterait à aménager le terrain pour la construction de 4 habitations et l'implantation d'une réserve d'eau pour la défense incendie. Les quatre parcelles d'une superficie individuelle de 600 à 800 m² seraient vendues à des particuliers. La voirie nécessaire resterait dans le domaine public de la commune.

M. Dommanget a contacté un aménageur professionnel pour avoir une idée des coûts et des bénéfices de ce projet. Après discussion il semble préférable pour les finances de la commune qu'elle mène elle-même ce projet car elle pourrait ainsi bénéficier de subventions qui sans cela lui échapperaient.

10 Questions diverses

- Les travaux Impasse de la Pisciculture vont démarrer prochainement. Un arrêté municipal sera publié afin de définir les modalités pratiques pour les riverains ; poubelles, stationnement des véhicules etc.
- M. Desein propose de revégétaliser le talus route de Guémy.
- Madame Parrein fait état d'un devis pour la remise en état des inscriptions sur le monument aux morts. Le conseil demande des devis concurrents.
- Le long de l'impasse de la pisciculture un terrain dont les propriétaires britanniques n'ont pas donné signe de vie depuis plusieurs années, malgré diverses relances et recherches. Ce terrain abandonné fait parfois l'objet d'une utilisation abusive par des propriétaires limitrophes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 20h15.

Fait à Clerques le 25 octobre 2021.

David Dubois
Secrétaire de séance

Aurélien Dommanget
Maire de la Commune de Clerques

Signatures du compte rendu du 15 octobre 2021

Aurélien DOMMANGET,
Maire



L. DUFOUR
1^{er} Adjoint

M. SGARD
2^{ème} Adjoint

C. COURBY
3^{ème} Adjoint

Les Conseillers Municipaux présents :

V. CLABAUX

J. DESSEIN

D. DUBOIS

C. PARREIN

P. PIQUET

M. STRYJKOWSKI